



Location du domicile conjugal

Par **koukilou**, le **04/06/2013** à **17:02**

Bonjour et merci si quelqu'un peut m'apporter une réponse;Ma fille a introduit une requête en divorce ; elle habite donc le domicile conjugal;Ils sont propriétaires de leur habitation;son mari afin qu'elle quitte les lieux,pour pouvoir à la fois vivre avec sa maitresse et récupérer un peu d'argent a mis sur un site de location la maison entiere à louer ,ils habitent le sud;du coup ma petite fille de 13 ans et ma fille se retrouvent soit avec des vacanciers soit elles quittent les lieux,il a enleve tous les meubles pour mettre des lits et dit pouvoir recevoir 25 personnes , ma fille en intervenant lors d'une arrivée de vacanciers(24) a été bousculée et traitée d'une façon insupportable.Que faire ?j'ai parlé à un huissier qui me dit ne pouvoir que constater mais pas plus ,ma fille a appelé le maire du village ,il ne peut rien faire non plus ;quelle procédure rapide?